



Présentation du Technicien en Energies Renouvelables

publié le 01/12/2010 - mis à jour le 06/01/2011

Descriptif :

Définition du métier du technicien en Énergies Renouvelables

Sommaire :

- Notions sur le métier
-

● Notions sur le métier

Le champ d'action du titulaire de la mention complémentaire TER est la mise en oeuvre de solutions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique d'une structure, d'un équipement à partir d'un bilan énergétique. Les solutions techniques proposées utilisent les énergies renouvelables.

Cette formation lui permet d'approfondir ses compétences et ses connaissances des solutions techniques précisées pour chacune des options.

Fortement professionnalisante, la formation à cette MC TER conduit le technicien à être capable de :

- identifier les besoins du client,
- vérifier les faisabilités de l'installation dimensionnée par le bureau d'étude,
- répartir les activités au sein d'une petite équipe et assurer l'interface avec les autres corps d'état,
- installer les équipements,
- raccorder l'installation aux réseaux,
- faire les réglages, les tests nécessaires et la mise en service de l'installation,
- présenter le fonctionnement et l'utilisation de l'installation au client,
- assurer la maintenance préventive et correctrice de l'installation.

Le niveau de compétence attendu et la diversité des solutions techniques ont conduit à définir deux options distinctes.

- L'option A « Energie électrique » couvre les solutions portant sur :
 - Le solaire photovoltaïque,
 - L'énergie éolienne (petit éolien),
 - Les pompes à chaleur, en privilégiant la technologie air-air.
- L'option B « Energie thermique » concerne les techniciens issus de la filière thermique.
- Les solutions de ventilation sont communes aux deux options.

